



Cabinet de la ministre

Paris, le 29 juin 2011

COMMUNIQUE DE PRESSE

Mise en œuvre à l'automne 2011 des nouveaux projets de réduction des nuisances sonores autour des aéroports parisiens

A l'occasion d'un déplacement à Limours, Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, ministre de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement a annoncé sa décision de mettre en service le dispositif de relèvement de 300 mètres des trajectoires pour Paris-Orly et pour la configuration face à l'Ouest de Paris-Charles de Gaulle et du Bourget à l'automne 2011. Les projets avaient reçu les avis favorables des enquêtes publiques, des différentes Commission consultatives de l'environnement (CCE) et de l'Autorité de Contrôle des Nuisances Aéroportuaires (ACNUSA) ce mois de juin.

Le projet concernant la configuration face à l'Est de Paris-Charles de Gaulle nécessite des précisions complémentaires pour tenir compte des avis de la CCE et de l'ACNUSA pour une décision finale en juillet.

A l'issue des travaux du Grenelle de l'environnement, tous les acteurs du transport aérien ont pris des engagements ambitieux en matière de réduction des nuisances sonores autour des aéroports parisiens. Après un long processus de concertation, ces mesures s'inscrivent dans une démarche globale, à l'échelle de la région Île-de-France pour garantir leurs bénéfices au plus grand nombre de concitoyens. Ces relèvements permettent ainsi de réduire :

- de moitié les nuisances sonores ;
- de 60% les personnes exposées à un bruit supérieur à 65 décibels (à titre de référence, le passage d'un gros camion génère un bruit de 90 décibels).

En parallèle le dispositif d'aide à l'insonorisation va être renforcé pour les deux prochaines années : les populations impactées bénéficieront d'une prise en charge à 100% de leurs travaux d'insonorisation au lieu de 80% à 95% à ce jour. Cette mesure va enfin ouvrir l'accès des ménages les plus modestes au droit à l'insonorisation.

« La réduction des nuisances sonores aériennes est une priorité de mon action. En matière d'insonorisation, diverses pistes de progrès sont encore envisageables : élargissement de l'éligibilité géographique des bénéficiaires des aides à l'insonorisation ou extension à de nouveaux types de locaux (bâtiments publics tels les mairies, les bibliothèques, ...), réduction des délais de traitement des demandes, etc. » a déclaré la ministre.

Contacts presse :

Anne Dorsemaine
Aurore Longuet

01 40 81 72 36
01 40 81 31 59